



ARAF



ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'AERODROME DE FRONTENAS
déclarée en Préfecture de Villefranche sur Saône le 7 juin 1985 N° 4288

Assemblée Générale 2023

27 Janvier 2024

ORDRE DU JOUR

1) RAPPORT MORAL

- Bilan des actions en 2023
- Le point sur les signalements
- Perspectives et objectifs pour 2024

2) RAPPORT FINANCIER

3) RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4) VOTES

5) QUESTIONS DIVERSES ET DEBATS

6) PARTAGE CONVIVIAL AUTOUR D'UN VERRE

1) RAPPORT MORAL

ACTIONS EN 2023

- Le CT de mai et la CCE de novembre 2023,
- La réunion sur la réglementation de l'aviation civile du 12 mai, relations avec l'UFCNA et actions au niveau national,
- Interventions de l'ARAF dans la presse,
- Actions juridiques en cours,
- Mises en demeure auprès de la DSAC,
- Echanges avec l'héliclub.

INTERVENTIONS DANS LA PRESSE

DECINES-CHARPIEU

Les riverains des aérodromes pour des règles environnementales

Les associations de riverains des aérodromes de Bron, Corbas et Villefranche-Beaujolais organisent une réunion publique ce vendredi à 20 heures. Elles demandent la mise en place d'une réglementation de l'aviation générale en matière d'environnement.

Aussi étonnant que cela puisse paraître : « l'aviation générale n'est soumise à aucun contrôle ni règlement en matière d'environnement en France ». L'affirmation est de François Wolf, président de Mariba (Mouvement Associatif des riverains brondillants de l'aéroport Lyon Bron). L'aviation générale, c'est le domaine qui comprend toutes les activités aériennes hors celles de l'aviation commerciale. Sont donc concernées l'aviation d'affaire, légère ou sportive, les activités des hélicoptères privés, des planeurs...

Une réunion en deux temps

La réunion aura lieu vendredi à 20 heures au parc des sports Raymond Troussier à Décines-Charpieu. Elle se tiendra en deux temps : les problèmes locaux



L'aérodrome aéroport de Bron regroupe plusieurs types d'activités aériennes qui engendrent des nuisances sonores et environnementales. Photo Progrès/Julie SKUBZICH-PAQUET

d'abord, avec l'actualité des aérodromes de Bron, Corbas et Villefranche-Beaujolais. À elles trois, ces structures couvrent la majorité des problèmes qui peuvent être rencontrés par des riverains d'aérodromes (principalement en matière de nuisances sonores et de pollution).

La deuxième partie de la réunion sera consacrée aux problè-

mes nationaux, le secteur étant dispensé de respecter quelque règlement que ce soit en matière d'environnement. « C'est une spécificité de notre pays, nous sommes peut-être les moins exigeants dans ce domaine » affirme François Wolf. S'exprimant au nom de l'ensemble du collectif des riverains, il appelle donc à la mise en place de normes et de

règlements à mettre en place rapidement. « Il ne faut pas que, pour l'aviation générale, ce soit la liberté absolue de voler » a-t-il déclaré au Progrès.

Une charte à Bron, mais pas à Corbas

A noter que l'aéroport de Bron a signé une charte pour l'environnement pour limiter les nu-

sances sonores et la pollution. « Nous avons obtenu des engagements, qui sont pour l'essentiel respectés, mais cela ne concerne qu'une petite partie des nuisances. C'est toujours ça de pris ! Mais de façon générale, ces chartes restent locales, elles ne créent ni obligation, ni réglementation, et ne sont pas souvent respectées. Il n'y en a pas partout, et il n'y en a d'ailleurs pas à Corbas », poursuit M. Wolf.

« Une réunion de riverains, pas un débat »

Les riverains des aérodromes sont donc invités à venir exprimer leur avis et à poser leurs questions aux différents intervenants. « C'est une réunion de riverains, ce n'est pas un débat entre les promoteurs de l'aviation et les riverains » précise François Wolf. « Nous n'ouvrons pas une tribune 'pour ou contre l'aviation' à cette occasion » conclut le président de l'association.

Laurent IMBERT

Réunion publique le vendredi 12 mai à 20 h, salle conviviale du Parc des Sports Raymond Troussier, 36 avenue Jean Macé 69150 Décines-Charpieu.

DÉCINES-CHARPIEU

Les riverains d'aéroports veulent des règles contre les nuisances

Fatigués par les nuisances sonores engendrées par le survol de leurs habitations, parfois à très basse altitude, les habitants des zones touchées demandent l'instauration de normes environnementales pour limiter les nuisances (pollution, bruit).

Les associations de riverains des aérodromes de Bron, Corbas et Villefranche-Beaujolais, ont animé une réunion d'information et d'échange, ce vendredi soir, à la salle de convivialité du parc urbain Raymond-Troussier à Décines.

« C'est un privilège singulier, désormais archaïque et injustifié »

Les trois aérodromes du département du Rhône, principaux terrains pour l'aviation légère, l'aviation d'affaire et les hélicoptères privés, regroupent ces diverses activités sous le terme « d'aviation générale ». Contrairement à l'aviation civile, ils échappent à toute réglementation en matière



Une soixantaine de personnes touchées par ces nuisances autour des trois aéroports concernés, ont fait part de leur colère ! Photo Progrès/Philippe BELDA

d'environnement.

« C'est un privilège singulier, désormais archaïque et injustifié, dont ils bénéficient par rapport à tous les autres domaines de mobilités, d'activités ou de loisirs », précise François Wolf, le président de Mariba, en ouverture de cette réunion qui a rassemblé une soixantaine de personnes.

L'aviation générale, ainsi dispensée de se soumettre au

droit commun, génère pourtant des pollutions et nuisances, en particulier sonores, à un niveau qui peut être intolérable pour l'environnement. Cette réunion a permis dans un premier temps de faire le bilan des situations locales et de présenter les évolutions à eriguer au niveau national pour rendre ces usages respectueux de l'environnement et des populations.

Les lâchers de planeurs font du bruit

Tour à tour, les présidents de diverses associations de défense de l'environnement de Bron-Saint-Priest, de Villefranche-Beaujolais, de Chaponnay, de Corbas et Décines-Charpieu avec son représentant local, particulièrement impacté par les survols d'avions, Michel Larose, le président du Comité d'intérêt

local Beauregard-Champ Blanc... ont présenté les trois aérodromes du département qui posent problème.

À savoir celui de Corbas et ses nombreux lâchers de planeurs et vols de nuit... De Villefranche-Beaujolais qui connaît un fort développement industriel avec près de 25 000 mouvements par an, également impacté par les planeurs qui nécessitent de nombreux tractages très bruyants... Bron enfin, avec ses 5 aéroclubs, ses 2 écoles de pilotage, ses hélicoptères, transport d'affaires qui occasionnent de nombreuses nuisances sonores ! À noter que l'aéroport de Bron a bien signé une charte pour l'environnement pour limiter les nuisances, mais pas celui de Corbas.

« Les règles de l'air se traduisent souvent par une simple réglementation que l'on peut assimiler à celle des tondeuses à gazon ! » a souligné M. Wolf.

De notre correspondant
Philippe BELDA

Contact : François Wolf Président de MARIBA
06.73.77.68.15

Frontenas

Aérodrome : le coup de pression des riverains face aux nuisances

Une association de riverains a fixé un ultimatum au gestionnaire de l'aérodrome Villefranche-Tarare à Frontenas, pour amorcer la révision de la charte de bonnes pratiques qui date de 2016.

De leur propre aveu, « c'est un enfer », dès le retour des beaux jours. Des riverains de l'aérodrome Villefranche-Tarare, rassemblés au sein d'une association (l'Araf, qui compte 200 adhérents et 1 000 sympathisants), en ont assez du bruit des avions et des hélicoptères qui décollent ou se posent à Frontenas. « Il y a une recrudescence du nombre de vols, et donc de nuisances pour nous », affirment Jean de Nercy, président de l'Araf, et Dominique Humann, vice-président. « Ça pourrait la vie de pleins de gens », assurent-ils.

Il y a quelques mois, ils avaient lancé une application pour que les riverains puissent signaler les nuisances qu'ils estiment subir. « Nous en sommes à 2000 signalements sur 1 an », rapporte l'Araf, qui espère que ce nombre sera suffisant pour essayer de se faire entendre. Car selon eux, ce n'est pas le cas. « Une fois



Dominique Humann, vice-président, et Jean de Nercy, président de l'association des riverains de l'aérodrome, observent le ciel avec inquiétude dès que le soleil fait son apparition. Photo Yoann Terrasse

par an, la commission consultative de l'environnement permet de réunir tous les acteurs de l'aérodrome, dont nous. Mais rien n'a avancé sur les sujets qui nous préoccupent », relate Jean de Nercy, qui rappelle un point important sur la lutte de l'Araf. « Nous ne sommes pas contre l'aviation. Nous ne voulons empêcher personne de voler. Mais nous aimerions que des règles

soient appliquées. »

« Pour passer la tondeuse, il y a des horaires à respecter. Pourquoi pas pour voler ? »

Précisément, l'Araf aimerait que la charte régissant certaines pratiques de vol, signée en 2016, soit mise à jour. Deux points majeurs sont au cœur des attentions : « Nous espé-

drome, le président Denis Garnier tempère les critiques : « La CCI est là pour permettre le développement de l'aérodrome avec ses différents acteurs, en bonne intelligence. Nous avons fait des actions avec l'embauche d'un salarié à temps plein. Nous avons travaillé sur les trajectoires et nous avons un projet de construction d'une tour de contrôle qui, justement, permettra de mieux les contrôler. »

Le président de la CCI : « La demande de réviser cette charte est dans notre esprit »

Mais pour l'Araf, le compte n'y est pas. « Nous fixons un ultimatum, au 10 février, pour le démarrage d'une concertation sur une nouvelle charte de bonne conduite. Nous n'avons jamais fait d'actions de terrain, mais nous pourrions commencer si on ne nous écoute pas », préviennent les dirigeants de l'association. À la CCI, Denis Garnier confirme avoir entendu la demande de l'Araf autour cette charte : « Il y a des sujets, des discussions. Certaines sont en cours et la demande de l'Araf de réviser cette charte est dans notre esprit. Il y en a une aujourd'hui qui fait foi. Il faut arriver à concilier tous les acteurs. »

● Yoann Terrasse

rons des améliorations sur les horaires. Pour passer sa tondeuse, il y a des horaires à respecter. Pourquoi pas pour voler ? Nous aimerions aussi travailler sur les équipements des avions, car des moteurs silencieux existent aujourd'hui », explique Dominique Humann.

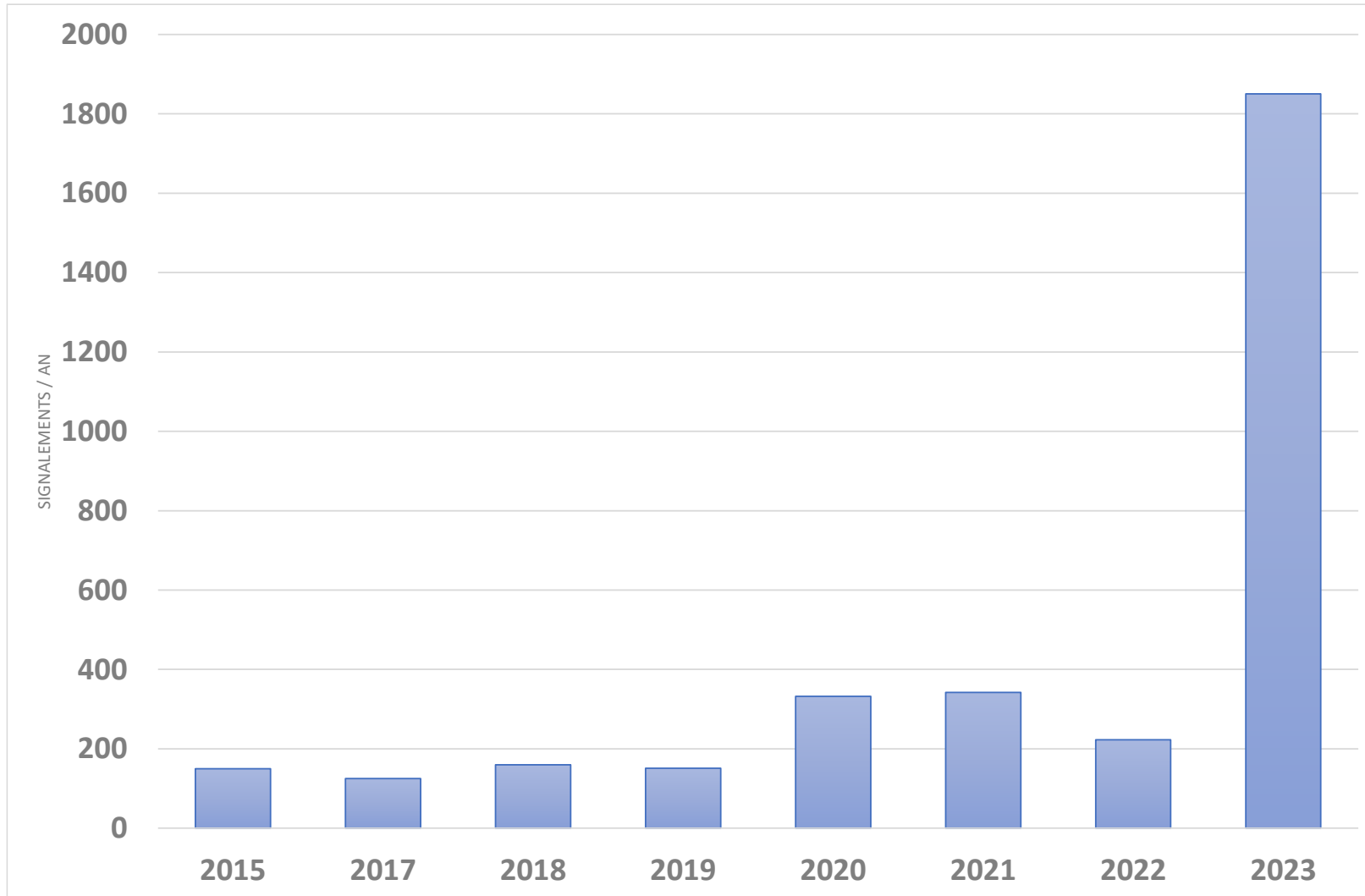
Du côté de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Beaujolais, qui gère l'aéro-

POINT SUR LES SIGNALEMENTS

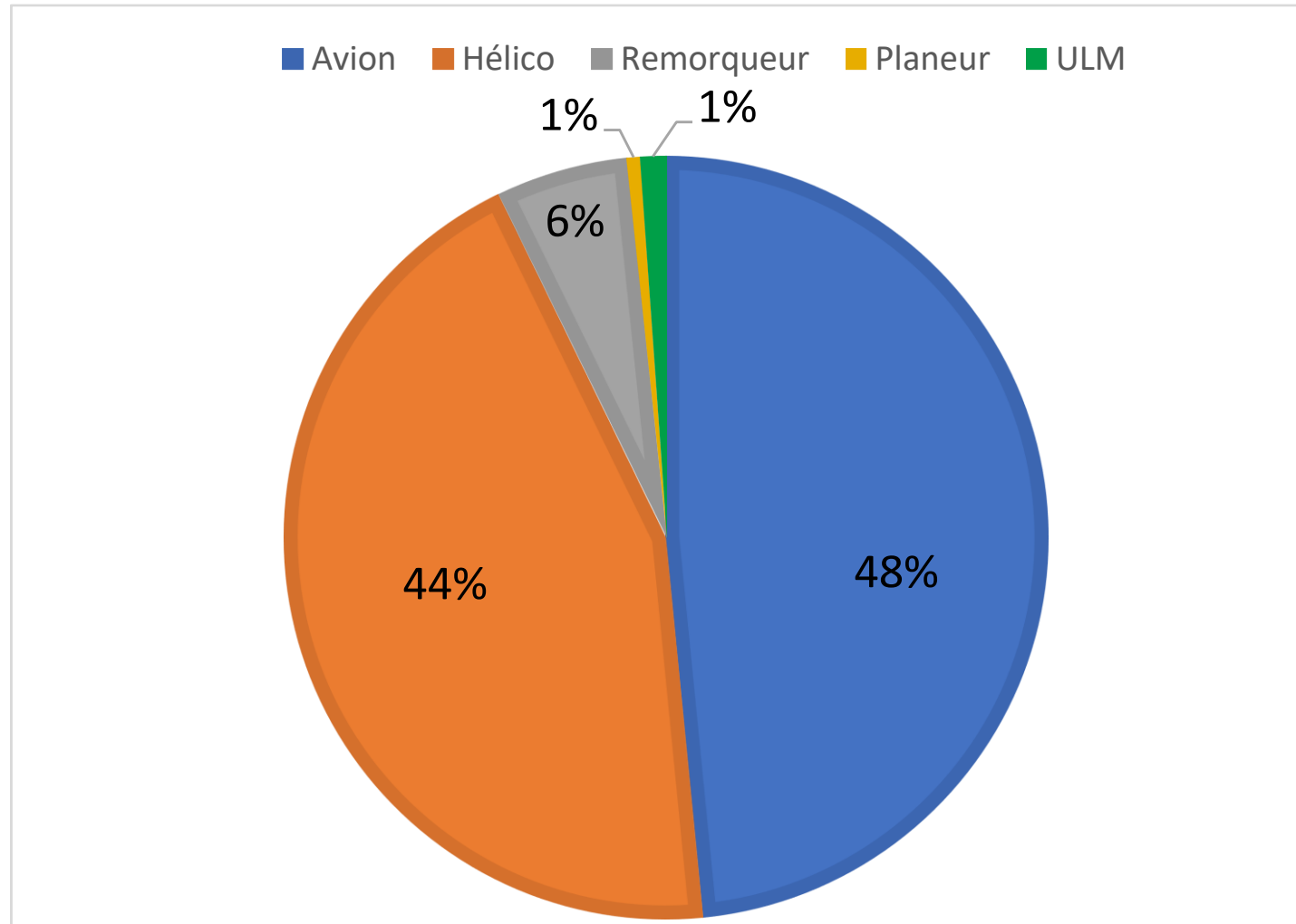
Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Villefranche-Tarare

ARAF – Analyse statistique des signalements

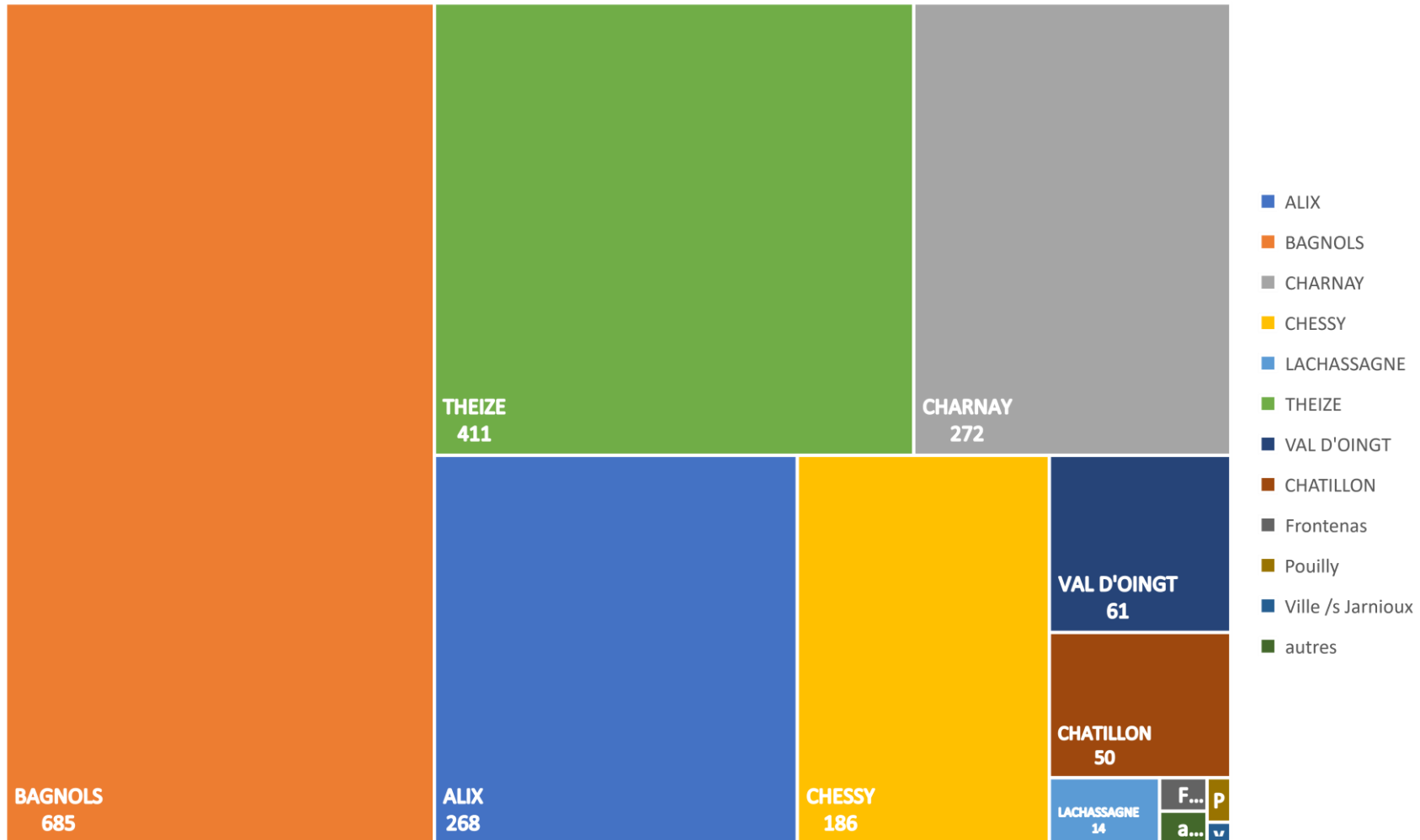
➤ Evolution du nombre de signalements depuis 2015



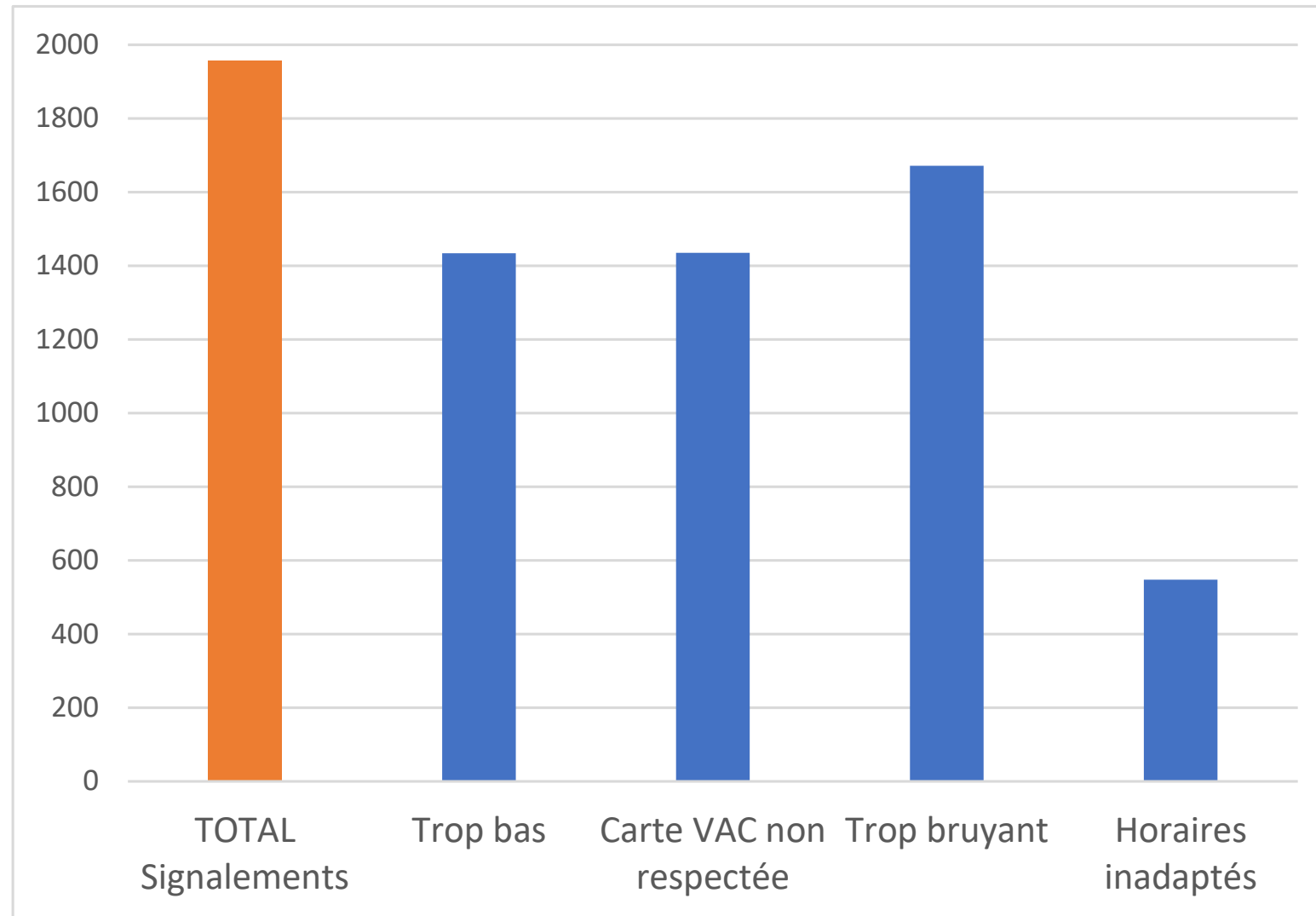
➤ Signalements 2023 - Répartition selon type aéronef



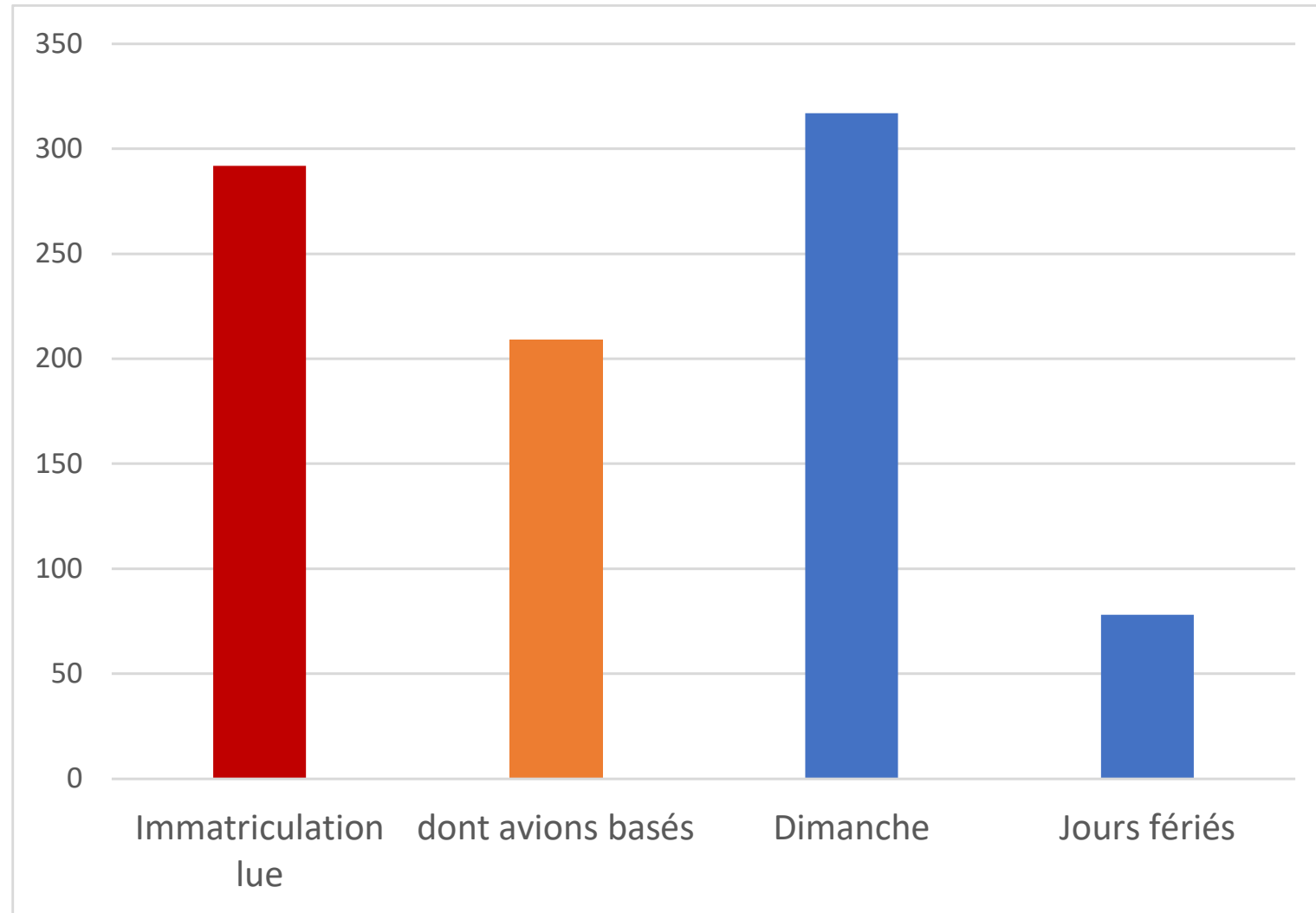
➤ Signalements 2023 - Répartition par commune



➤ Signalements 2023 – Type de nuisances signalées



➤ Signalements 2023 – Immatriculations / Dimanches-JF



PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2024

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Suivi des CT à mettre en place par la CCIB, et **démarrage des négociations** sur la refonte de la Charte de 2016,
- **Elargissement** de nos revendications à l'ensemble du champ environnemental,
- Lancement d'une **pétition** offensive,
- Redéfinition de nos actions de **lobbying** auprès des Maires et autres élus,
- **Vigilance administrative et juridique** sur certains points:
 - . Fourniture de la liste des avions basés,
 - . Obtention du PSA voté en 2022 par la CCIB,
 - . Tour de contrôle sans PC ?
 - . Elaboration d'un nouvel arrêté de CCE conforme
 - . Actions à mener en cas de non-respect de la carte VAC.
- **Des actions de terrain** si nos revendications ne sont pas entendues.

2) RAPPORT FINANCIER

BILAN FINANCIER ARAF du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2023

RESSOURCES

Adhésions 2022/2023 1 041,37

DEPENSES

Assurance 2022 -116,10

Tenue compte -5,00

Frais divers (Postaux, Impressions, Déplacements...) -789,16

TOTAL -910,26

SOLDE au 31/12/23

Compte courant CACE 502,72

Livret A 8 777,06 dont intérêts 2023 : 248,73

Parts Sociales 50,00 dont intérêts 2023 : 0,37 viré sur compte

TOTAL au 31/12/23 9 329,78

TOTAL au 01/10/22

8 652,44

Bénéfice 2023 677,34

3) RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean de NERCY

Dominique HUMANN

Sylvain DUREL

Alain MOREL

François FIERENS

Maurice GRIMAUD

Bruno PLANET

Christian CORDON

Les membres sortants:

Maurice GRIMAUD (Charnay)

Les membres entrants:

Laurent LEVESQUE (Theizé)

Nicolas ROBIN (Alix)

The logo for ARAF is a rounded rectangular button with a green-to-white gradient and a drop shadow. The text 'ARAF' is written in white, bold, sans-serif capital letters.

ARAF

The background of the header is a wide landscape photograph showing a field in the foreground, a line of trees in the middle ground, and a distant horizon under a blue sky with light clouds.

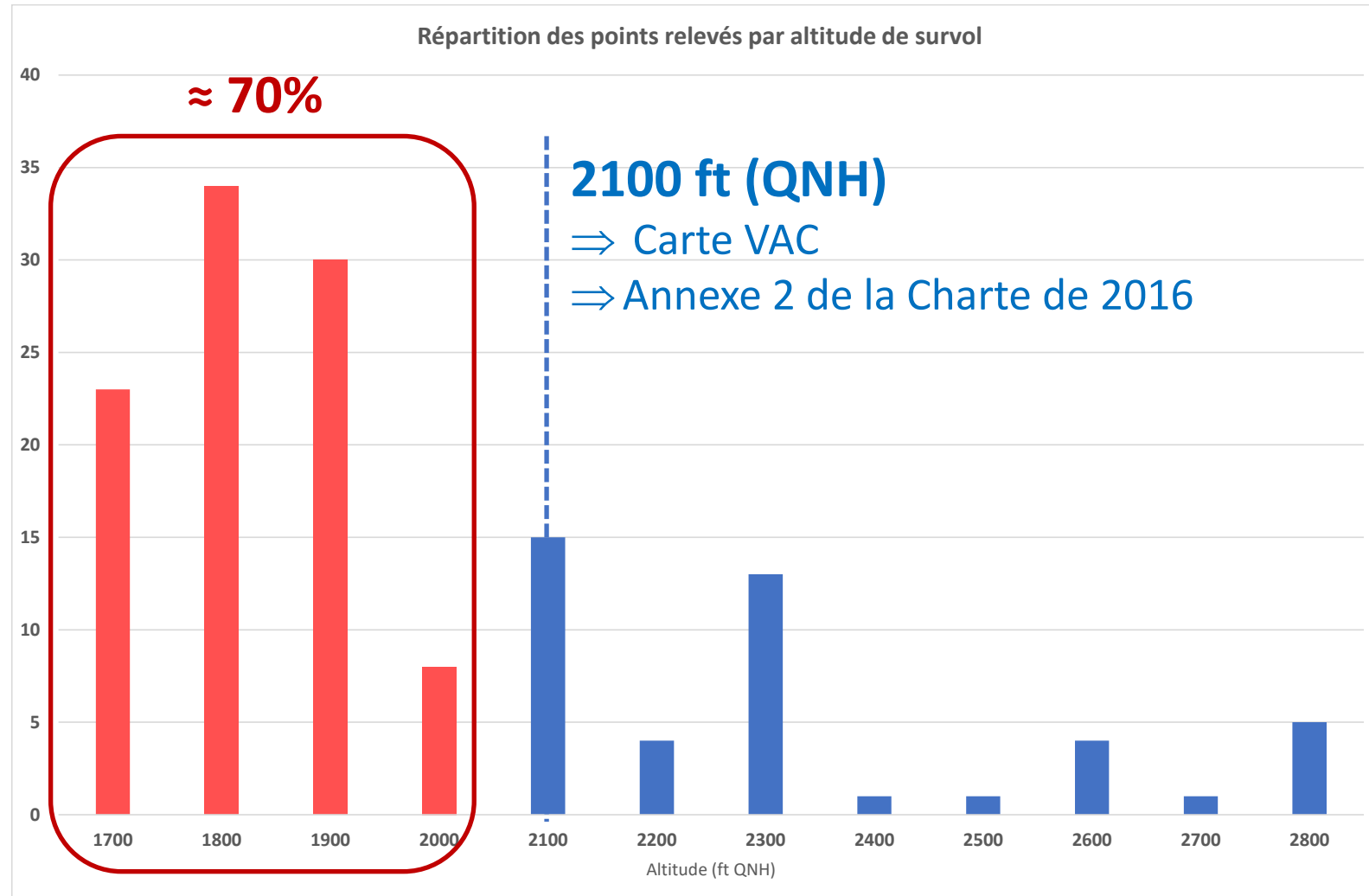
ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'AERODROME DE FRONTENAS

déclarée en Préfecture de Villefranche sur Saône le 7 juin 1985 N° 4288

Annexes

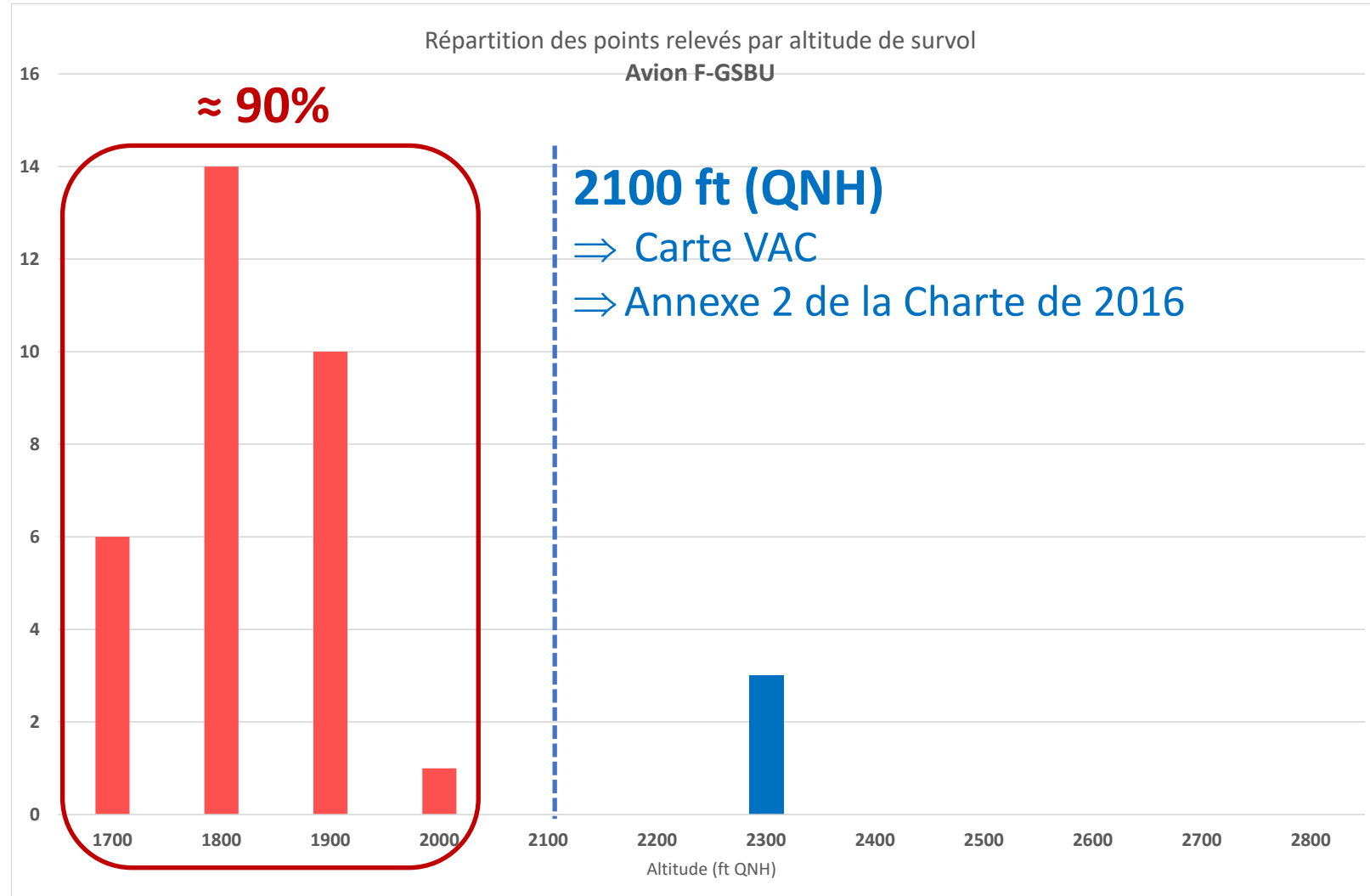
➤ Analyse des trajectographies radar du CNOA Lyon-Mont Verdun

Période : mars à juillet 2021



➤ Analyse des trajectographies radar du CNOA Lyon-Mont Verdun

Période : mars à juillet 2021 – Avion immatriculé F-GSBU



DECLARATION ARAF EN CCE 2023

COMMUNIQUÉ ARAF (CCE Villefranche/Beaujolais – 10/11/2023)

"Force est de constater que depuis environ un an, soit depuis la tenue de la dernière Commission Consultative de l'Environnement, au cours de laquelle Monsieur le Sous-Préfet a demandé expressément la tenue d'une concertation sur l'évolution de la Charte de 2016, **absolument rien n'a avancé sur ce sujet précis**. Comme nous l'avons d'ailleurs relevé dans notre courriel du 30 octobre 2023 qui vous a été adressé préalablement à cette réunion.

De fait nous sommes amenés à faire les trois constats suivants :

1) **Le nombre des signalements de nuisances est en forte augmentation** puisque nous en sommes désormais à plus de 2000 reçus en un an ! Des tableaux statistiques vous ont été adressés en amont de cette réunion toujours dans notre courriel du 30 octobre. Nous tenons à votre disposition les listings détaillés des plaintes ainsi que la répartition commune par commune si besoin. Nous avons également la preuve, par les relevés de trajectographies effectués par le CNOA de Lyon Mont Verdun entre mars et juillet 2021, relevés que nous avons pu consulter chez notre avocate à partir de la copie du dossier judiciaire en cours, que la majorité des hauteurs de vols sont non conformes à la carte VAC (ht <2100 ft QNH) et à l'annexe 2 de la charte. Cette plainte est toujours en cours d'instruction au Parquet de Villefranche.

Enfin, au-delà des signalements nombreux qui sont quotidiennement relevés, et afin d'avancer plus concrètement, nous avons envoyé début octobre par courrier recommandé de mise en demeure à la DSAC, deux séries de signalements d'infractions caractérisées à la carte VAC, une pour les avions et une pour les hélicos. Nous attendons toujours la réponse.

2) **Nous constatons un blocage complet des concertations sur la nouvelle Charte**. Toutes nos demandes de documents ou de rencontre ont été rejetées. La seule commission technique qui s'est tenue, n'a pas abordé le sujet et s'est contentée de valider une modification de la trajectoire sud de la carte VAC des hélicos. Modification que nous rejetons fermement, comme nous vous l'avons signifié par courrier recommandé. En effet, nous considérons que déplacer les nuisances d'une population sur une autre n'est pas une solution. Non, notre proposition de Charte n'est pas trop ambitieuse, elle s'appuie en partie sur celle de l'aérodrome de Bron qui est déjà en application. Et pour pouvoir en discuter il faut au moins accepter de se mettre autour d'une table !

3) Enfin nous considérons que l'arrêté du 30/10/2023 portant composition de la présente Commission Consultative de l'Environnement **n'est pas conforme** puisqu'il désigne comme membres du collège des associations, deux associations de promotion des activités de l'aérodrome (3AF et A2A), qui n'ont rien à y faire. Il s'agit d'un détournement de l'esprit et de la lettre du code de l'environnement, et nous avons déposé à ce sujet un recours gracieux auprès de Madame la Préfète du Rhône. Il existe d'ailleurs sur ce point une jurisprudence établie. Cependant nous sommes à la disposition de Monsieur le sous-préfet, et nous lui faisons totalement confiance pour le retour à une constitution de CCE conforme à l'esprit du code de l'environnement.

Afin de réaffirmer notre volonté de négociation, nous vous soumettons 4 points essentiels pour nous, sur lesquels nous proposons d'entamer le dialogue :

- 1- La fourniture de la liste des aéronefs basés et de leurs équipements en matière de réduction d'émissions sonores,
- 2- L'engagement sur les dispositions à prendre pour équiper tous les aéronefs de dispositifs appropriés ou de classification CALIPSO A (calendrier, limitation de vol pour les appareils bruyants, subventions...)
- 3- L'obligation d'activer les transpondeurs (type S), afin de garantir le respect des règles par tous les pilotes,
- 4- La limitation des horaires de vols calqués sur les horaires d'interdiction des nuisances sonores terrestres dits "horaires de tondeuses".

Nous vous demandons solennellement votre engagement pour l'organisation, sous le patronage de M. le sous-préfet, d'un Comité Technique dédié spécifiquement à l'examen de la nouvelle charte et en particulier des quatre points évoqués précédemment. Et ce, dans les trois mois à venir.


Qui est contre ?

CARTE VAC EN VIGUEUR

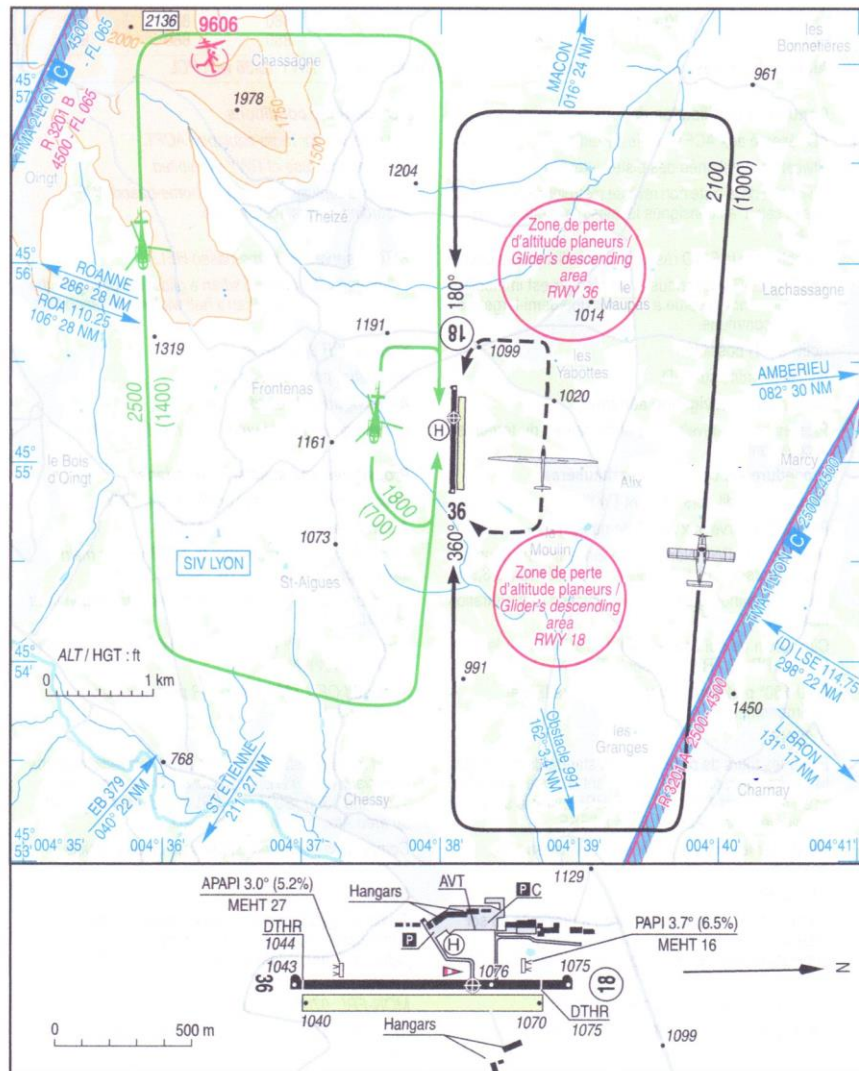
ATTERRISSAGE A VUE Visual landing

Ouvert à la CAP
Public air traffic
23 FEB 23

VILLEFRANCHE TARARE
AD 2 LFHV ATT 01

	ALT AD : 1076 (39 hPa) LAT : 45 55 12 N LONG : 004 38 06 E	LFHV VAR : 1°E (15)
---	---	-------------------------------

APP : NIL
TWR : NIL
A/A : 118.255 (FR seulement / only)



AD 2 LFHV TXT 01
23 FEB 2023

AIP FRANCE

VILLEFRANCHE TARARE

Consignes particulières / Special instructions

RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Resistance Strength	TODA	ASDA	LDA
18 36	180 360	1040 x 30	Revêtue Paved	5.7 t	1040 1040	1040 1040	937 998
18 36	180 360	880 x 60	Non Revêtue Unpaved	-	880 880	880 880	880 880

Aides lumineuses : BI RWY 18/36 avec PCL Lighting aids : LIL RWY 18/36 with PCL

Conditions d'utilisation de l'AD

AD réservé aux ACFT munis de radio.
Utilisation simultanée des pistes interdite.
Utilisation de la piste non revêtue restreinte aux aéronefs basés selon les consignes locales d'exploitation en vigueur.
Utilisation de la FATO réservée aux hélicoptères basés.
TKOF et LDG suspendus si un planeur est immobilisé sur la piste non revêtue à moins d'une demi-largeur de la limite commune.
Activité IFR possible.
Voltige interdite sur l'AD.

Dangers à la navigation aérienne

Présence de dénivellations et de saillies du terrain en accotement

Procédures et consignes particulières

Roulage interdit hors RWY et TWY.
PRKG C réservé aux ACFT de passage.
Utilisation du TWY Nord limitée aux aéronefs dont la largeur hors-tout du train principal est inférieure à 3,5 m.
Utilisation bande gazonnée : évacuation et pénétration face au TWY Nord.
Circulation au sol : sens RWY / PRKG utiliser le TWY S, sens PRKG / RWY utiliser le TWY N.
QFU 180° préférentiel cause procédure IFR et environnement.

AVIONS :

Eviter les tours de piste répétitifs standards et surtout basse hauteur, en particulier durant les week-end et JF et entre 1100 et 1300 (ETE : - 1 HR). Eviter le survol de l'agglomération d'Alix à 1,5 km à l'ESE.

Respecter les circuits publiés dans la mesure du possible.

HELICOPTERES :

Vols d'entraînements et exercices à proximité du sol réservés aux aéronefs basés qui devront suivre impérativement les circuits publiés à l'Ouest dans les créneaux suivants (ETE : - 1 HR) :

LUN-VEN : 0700-1100 et 1300-1800.

SAM : 0800-1200 et 1400-1700. JF : interdit.

AD operating conditions

AD reserved for radio-equipped ACFT.
Simultaneous use of RWY prohibited.
Unpaved runway reserved for home-based ACFT according to local instructions.
FATO reserved for home-based HEL.
TKOF and LDG delayed when a glider is holding on the unpaved RWY at less than a half width of common limit.

Possible IFR operations.
Aerobatics prohibited on AD.

Air navigation hazards

Uneven ground and bumps on airfield shoulders.

Procedures and special instructions

Taxiing prohibited except on RWY and TWY.
Apron C reserved for visiting ACFT.
Use of North TWY restricted to ACFT whose main landing gear overall width is below 3.5 m.
Using unpaved RWY : evacuation and penetration front of North TWY.
Taxiing from RWY to apron use TWY S, from apron to RWY use TWY N.
Preferred QFU 180° due to IFR procedure and environment.

ACFT :

Avoid repeated standard and mainly low traffic patterns especially during WE, and public HOL and between 1100 and 1300 (SUM : - 1 HR). Avoid overflying built up area Alix, 1.5 km ESE from AD.

Comply with published patterns as far as possible.

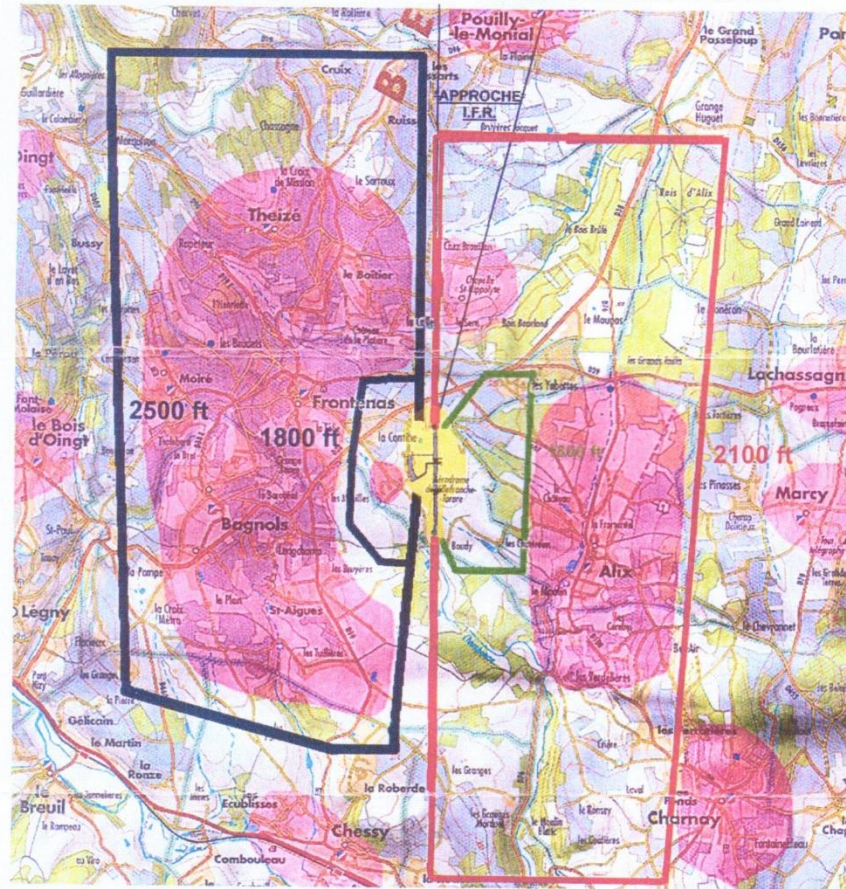
HEL :

Training flights and near-ground practices reserved for home-based ACFT which must follow West published patterns during following time (SUM : - 1 HR) :

MON-FRI : 0700-1100 and 1300-1800.

SAT : 0800-1200 and 1400-1700. Public HOL : prohibited.

CARTE INDICATIVE DU VOLUME DE L'AERODROME DE VILLEFRANCHE-TARARE
Carte du Grand Lyon au 1:50000 – IGN PARIS – Autorisation n°50-3069



→ → → ATTENTION AUX 3 TRAJECTOIRES PARALLELES DANS LES AXES → → →

— Tour de piste hélicoptère (petit et grand)

— Tour de piste standard avion

— Circuit d'intégration planeurs et remorqueurs

Zone de survol fortement déconseillée

